

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 389****9 avril 2003****SOMMAIRE**

AFO-Film, S.à r.l., Brandenburg . . . . .	18660	bourg . . . . .	18654
Alliance Santé Europe S.A., Luxembourg . . . . .	18671	Lake Harvest International S.A., Weidingen . . . . .	18649
Amstellux S.A., Luxembourg . . . . .	18670	Leudelange S.A., Luxembourg . . . . .	18669
Apamonde, S.à r.l., Cessange . . . . .	18671	Liquitech Holding S.A., Luxembourg . . . . .	18630
Bourkel Pavon & Partners S.A., Luxembourg . . . . .	18665	Logi-Service, S.à r.l., Mertert . . . . .	18653
Cedi S.A., Diekirch . . . . .	18647	LSF A&T Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	18640
Centre de Médiation du Barreau de Luxembourg (CMBL), A.s.b.l., Luxembourg . . . . .	18627	LSF A&T Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	18642
CNH International S.A., Luxembourg . . . . .	18671	Luxembourg Billard Tournament Association L.B.T.A., A.s.b.l., Erpeldange-Ettelbrück . . . . .	18648
Cohen & Co S.A., Luxembourg . . . . .	18667	Luxlait Immobilière S.A., Luxembourg . . . . .	18631
Cohen & Co S.A., Luxembourg . . . . .	18668	Magic Sound, S.à r.l., Differdange . . . . .	18662
Conimm S.A., Luxembourg . . . . .	18637	(The) Majestic Holding S.A., Luxembourg . . . . .	18630
Corfu S.A., Luxembourg . . . . .	18668	Major International S.A.H., Luxembourg-Kirch- berg . . . . .	18670
Dartep S.A.H., Luxembourg . . . . .	18633	Malicar Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .	18635
Dartep S.A.H., Luxembourg . . . . .	18633	Masofema Holding S.A., Luxembourg . . . . .	18634
Delta Thermic S.A., Foetz . . . . .	18666	Matulux S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	18669
Delta Thermic S.A., Foetz . . . . .	18667	Meta Holding S.A., Luxembourg . . . . .	18635
Distinto Luxembourg, S.à r.l., Mersch . . . . .	18631	Minusines S.A., Luxembourg . . . . .	18630
Distinto Luxembourg, S.à r.l., Mersch . . . . .	18631	Montclair S.A., Luxembourg . . . . .	18632
Domaines AF S.A., Colmar-Berg . . . . .	18663	Musinor Finances S.A.H., Luxembourg . . . . .	18634
Domaines AF S.A., Colmar-Berg . . . . .	18672	Myrtille S.A.H., Luxembourg . . . . .	18635
Dynegy Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxem- bourg . . . . .	18638	Nigrina Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .	18669
Euro-Gaveg, S.à r.l., Echternach . . . . .	18652	Nomura Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	18672
Eurocontinental Corporation Holding S.A., Luxem- bourg . . . . .	18626	Noral Holding S.A., Luxembourg . . . . .	18635
European Real Estate Management S.A., Luxem- bourg . . . . .	18626	Novomir S.A.H., Luxembourg . . . . .	18635
F. & R. International S.A., Luxembourg . . . . .	18627	Ntech International S.A., Luxembourg . . . . .	18665
F.M.O. Holding S.A., Luxembourg . . . . .	18633	Parnell, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	18655
Fermain S.A.H., Luxembourg . . . . .	18634	Pegu Lux, S.à r.l., Bridel . . . . .	18626
Fideuram Gestions S.A., Luxembourg . . . . .	18633	Peinture de Luxe S.A., Vianden . . . . .	18642
Gilalbi S.A., Luxembourg . . . . .	18634	Phase Holding S.A., Luxembourg . . . . .	18635
Harlstone S.A.H., Luxembourg . . . . .	18634	PI Europe 3, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	18661
Helena Tech Invest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	18630	Precision Engineering S.A., Luxembourg . . . . .	18636
Holzbau Controlling, G.m.b.H., Echternach . . . . .	18650	Promo Nord-Sud S.A.H., Luxembourg . . . . .	18639
Infogate S.A., Luxembourg . . . . .	18669	S.E.M. SCI, Diekirch . . . . .	18645
International Hotel Development Company S.A.H., Luxembourg . . . . .	18634	S.F.O. Holding S.A., Luxembourg . . . . .	18664
Khalifa World Enterprises KWD S.A., Luxem- bourg . . . . .	18634	Sampson S.A.H., Luxembourg . . . . .	18636
		Saragosse S.A.H., Luxembourg . . . . .	18636
		Sastro S.A., Luxembourg . . . . .	18663
		Sea Management S.A.H., Luxembourg . . . . .	18636

Seimoura Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .	18636	V.H.I. Verzoletto Holding International S.A., Luxembourg . . . . .	18631
Slic S.A., Luxembourg . . . . .	18629	Vakrally S.A.H., Luxembourg . . . . .	18664
Spa Opéra S.A., Luxembourg . . . . .	18632	Valbeach Constructing Company S.A.H., Luxembourg . . . . .	18664
Startec Holding S.A., Luxembourg . . . . .	18636	Viking Management Group S.A.H., Luxembourg . . . . .	18664
Sylan Holding S.A., Luxembourg . . . . .	18663	Villa Romaine Immobilière S.A., Bertrange . . . . .	18633
Thalays Holding S.A., Luxembourg . . . . .	18664	Vulcanus S.A., Luxembourg . . . . .	18664
TyCom Holdings C, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	18651		
Tycoon Holding S.A., Luxembourg . . . . .	18646		
V.H.I. Verzoletto Holding International S.A., Luxembourg . . . . .	18631		

**PEGU LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8140 Bridel, 25, rue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 77.211.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05386, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011386.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

**EUROCONTINENTAL CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 49.355.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2003, réf. LSO-AB04768, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2003.

Signature.

(011399.3/759/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

**EUROPEAN REAL ESTATE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 68.973.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 14 mars 2003*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de EUROPEAN REAL ESTATE MANAGEMENT S.A. (la «Société»), tenue extraordinairement, il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Tim van Dijk, ayant son domicile au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur et Administrateur-Délégué et ce avec effet rétroactif au 16 mai 2002;
  - de donner décharge à l'administrateur et administrateur-délégué pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;
  - de nommer TCG GESTION S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 16 mai 2002;
  - de nommer définitivement Mr Fabio Gaggini, ayant son domicile à Via Coremmo 11, 6903 Lugano, en qualité d'administrateur de la société, en remplacement de Mr Carlos Sganzi, décédé, avec effet rétroactif au 16 mai 2002;
  - d'autoriser le Conseil d'Administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion, à TCG GESTION S.A. et Mr Fabio Gaggini, qui pourront engager la société par leurs seules signatures, avec effet rétroactif au 16 mai 2002;
  - Le Conseil d'Administration se compose désormais de la manière suivante:
    - LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. (Administrateur)
    - TCG GESTION S.A. (Administrateur)
    - Mr Fabio Gaggini ( Administrateur)
- Leur mandat expirant lors de l'Assemblée Générale de 2004.

Luxembourg, le 14 mars 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. / TCG GESTION S.A.

Administrateur / Administrateur

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2003, réf. LSO-AC03132. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011421.3/710/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

**F. & R. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 61.407.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04283, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2003.

F. & R. INTERNATIONAL S.A.

A. De Bernardi / J.-M. Heitz

Administrateur / Administrateur

(010732.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2003.

---

**CENTRE DE MEDIATION DU BARREAU DE LUXEMBOURG (CMBL), Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 31, boulevard Konrad Adenauer.

R. C. Luxembourg F 25.

—  
**STATUTS**

L'an deux mille trois, le 13 mars.

Entre les soussignés, agissant comme membres fondateurs:

1. L'Ordre des Avocats du Barreau de Luxembourg, établi à Luxembourg, 36, rue du Marché-aux-Herbes, représenté par son Bâtonnier actuellement en fonctions, Maître Lucy Dupong, demeurant à Luxembourg.
2. La Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, établissement de droit public, établie à Luxembourg, 31, Bd Konrad Adenauer, représentée par son directeur M. Paul Hippert, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.
3. La Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg, établissement de droit public, établie à Luxembourg, 2, Circuit de la Foire, représentée par son directeur M. Paul Ensch, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, et tous ceux qui deviendront membres par la suite, il a été formé une association sans but lucratif, conformément à la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**A. Siège - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'Association prend la dénomination CENTRE DE MEDIATION DU BARREAU DE LUXEMBOURG, Association sans but lucratif, en abrégé CMBL, dénommée ci-après l'Association.

**Art. 2.** Le siège de l'Association est établi à Luxembourg.

**Art. 3.** L'Association est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** L'association a pour objet de:

- favoriser la connaissance et la compréhension de la médiation,
  - créer un climat la favorisant en ayant recours à des médiateurs qualifiés, choisis par le Centre et s'enrichissant mutuellement de leur expérience,
  - offrir aux entreprises et aux particuliers un mode de règlement simple de leurs différends.
- Elle peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet.  
Elle peut notamment prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet.

**B. Conditions d'admission et de démission des membres**

**Art. 5.** Le nombre des membres de l'Association est illimité. Il ne peut être inférieur à trois.

L'Association se compose de membres effectifs.

Peuvent être membres effectifs toute organisation, association ou groupement professionnels, luxembourgeois ou étrangers, portant un intérêt à la médiation et souhaitant participer à l'objet de l'association.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de ses membres des demandes d'admission de membres qui lui sont adressées par écrit.

**Art. 7.** Tout membre qui compromet les intérêts de l'Association ou qui se rend coupable de manquements graves à son égard pourra être exclu de l'Association.

**Art. 8.** L'exclusion d'un membre ne peut être prononcée que dans les cas prévus par la loi et les statuts par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le montant des cotisations qu'il a versées.

**C. Recettes**

**Art. 9.** Les frais généraux relatifs au fonctionnement de l'Association seront couverts par:

- a) Les cotisations annuelles ordinaires dont le maximum pour chaque membre ne pourra être supérieur à 5.000,- euros.

Le montant des cotisations sera fixé par le Conseil d'Administration.

- b) Les recettes d'exploitation.
- c) Les contributions, subsides et dons accordés à l'Association.
- d) Les revenus nets des manifestations organisées par l'Association.

#### **D. Conseil d'Administration**

**Art. 10.** L'administration de l'Association est confiée à un Conseil d'Administration de trois membres au moins, nommés par l'assemblée générale sur proposition des membres de l'association. Pour être éligible, les noms des candidats devront parvenir, avec l'acceptation écrite de la nomination par les candidats proposés, au siège social de l'association, au moins trois jours avant la date de l'assemblée générale au cours de laquelle les administrateurs seront élus.

**Art. 11.** Le Conseil d'Administration est composé d'un nombre égal de représentants des membres de l'association.

Le Président de l'association sera un représentant de l'Ordre des Avocats du Barreau de Luxembourg, le secrétaire de l'association un représentant de la Chambre de Commerce et le trésorier un représentant de la Chambre des Métiers.

Le Conseil d'Administration peut répartir d'autres charges entre ses différents membres.

**Art. 12.** La durée du mandat d'administrateur est de trois ans. Les mandats sont renouvelables.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, démission, retraite ou de révocation, les administrateurs restants peuvent élire une personne de leur choix pour remplir cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale des membres qui confirmera ou rejettera cette nomination. L'administrateur désigné en cours de mandat termine le mandat de l'administrateur qu'il remplace.

**Art. 13.** Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou à la demande de deux administrateurs au moins. Il ne peut statuer que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Le président du Conseil d'Administration présidera les réunions du conseil. En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assumées par le plus âgé des administrateurs.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante.

Toutes les décisions prises sont à consigner dans les procès-verbaux signés par deux administrateurs.

**Art. 14.** Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'objet de l'Association. Il est notamment chargé de l'organisation de l'activité et de la gestion administrative et financière de l'Association.

L'Association n'est valablement engagée que par la signature de deux administrateurs, à moins d'une délégation spéciale.

**Art. 15.** Le Conseil d'Administration établit le règlement de médiation et nomme les membres de la commission de médiation.

Sur avis de la commission de médiation le Conseil d'Administration établit la liste des médiateurs agréés par l'association.

Pour être agréé le médiateur, outre ses compétences professionnelles, doit avoir suivi une formation qui lui a permis d'acquérir les compétences nécessaires à la mise en oeuvre correcte d'une mission de médiation.

**Art. 16.** Le Conseil d'Administration présente à l'assemblée générale ordinaire annuelle les comptes de l'exercice écoulé ainsi qu'un rapport sur son activité pendant cet exercice.

#### **E. Commission de médiation**

**Art. 17.** Sous l'autorité du Conseil d'Administration la commission de médiation est chargée de mettre en place la médiation.

Elle choisit conformément aux dispositions du règlement de médiation le médiateur sur la liste des médiateurs tenue par l'association.

La commission de médiation comporte au moins trois membres choisis en raison de leur compétence.

Elle choisit en son sein son Président et établit son propre règlement d'ordre intérieur.

#### **F. Exercice social**

**Art. 18.** L'exercice social commence le premier janvier et prend fin le trente et un décembre de chaque année.

#### **G. Assemblée générale - Modification des statuts**

**Art. 19.** Il est tenu au moins une assemblée générale chaque année. Les membres effectifs sont convoqués aux assemblées générales par le Président du Conseil d'Administration.

L'assemblée peut en outre être convoquée spécialement par décision du Conseil d'Administration ou sur demande d'un cinquième des membres effectifs.

Chaque réunion se tiendra aux jour, heure et lieu mentionnés dans la convocation.

Tous les membres peuvent prendre part à l'assemblée. Il leur est loisible de s'y faire représenter. La procuration doit être écrite. Peuvent encore assister à l'assemblée toutes les personnes qui y ont été invitées par le Conseil d'Administration.

S'il n'en est point décidé autrement par la loi ou par les statuts l'assemblée peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés et les décisions sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées. En cas de parité, la proposition est considérée comme rejetée.

**Art. 20.** Les convocations doivent être adressées par écrit à tous les membres au moins huit jours à l'avance et porter indication de l'ordre du jour.

Toute proposition signée d'un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

**Art. 21.** Une délibération de l'assemblée générale est indispensable pour:

- a) toute modification des statuts;
- b) la nomination ou la révocation des administrateurs;
- c) l'approbation des budgets et comptes;
- d) l'exclusion de membres;
- e) la dissolution de l'Association.

**Art. 22.** L'assemblée générale peut modifier les statuts conformément aux dispositions de la loi.

**Art. 23.** Toute modification aux statuts doit être publiée, dans le mois de sa date, au Mémorial.

Toute nomination, démission ou révocation d'administrateurs doit être déposée au Registre de Commerce et des Sociétés.

**Art. 24.** Toutes les résolutions des assemblées générales sont consignées dans des procès-verbaux qui sont signés par deux administrateurs.

Une copie de ces procès-verbaux pourra être obtenue au siège de l'Association.

#### **H. Emploi du patrimoine en cas de dissolution**

**Art. 25.** En cas de dissolution de l'Association, l'assemblée générale décidera de la destination des biens et des modalités de la liquidation.

**Art. 26.** Tout ce qui n'est pas prévu explicitement aux présents statuts est réglé par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2004.
- 3) Les premiers administrateurs n'ont pas besoin de déposer leur candidature.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Ordre des Avocats du Barreau de Luxembourg / Chambre de Commerce / Chambre des Métiers  
Maître L. Dupong / p.d. M. P. Emering / M. P. Ensich

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les fondateurs se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.
  - 2) Sont nommés en qualité d'administrateurs, pour une durée de trois ans:
    - 1. Maître Lucy Dupong, Bâtonnier en exercice de l'Ordre des avocats du Barreau de Luxembourg, Avocat demeurant à L-1247 Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie.
    - 2. Monsieur Paul Emering, Directeur adjoint de la Chambre de Commerce, demeurant à L-6136 Junglinster, 19A, rue de la Montagne.
    - 3. Monsieur Tom Wirion, Conseiller de Direction à la Chambre des Métiers, demeurant à L-8055 Bertrange, 16A, rue de Dippach.
 qui acceptent ce mandat.
  - 3) L'adresse de l'Association est fixée à L-1728 Luxembourg, 36, rue du Marché-aux-Herbes.
  - 4) Les administrateurs ont désigné en qualité de:
    - Président: M<sup>e</sup> Lucy Dupong
    - Secrétaire: M. Paul Emering
    - Trésorier: M. Tom Wirion
  - 5) Les administrateurs ont décidé que le montant de la cotisation pour l'année 2003 et fixé à 1.500,- euros.
- pour copie conforme  
*par mandant*  
L. Dupong

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2003, réf. LSO-AC03483. – Reçu 24 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(009647.3/000/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

#### **SLIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 36.433.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04206, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2003.

Signature.

(010572.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2003.

**LIQUITECH HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 25.816.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04311 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2003.

LIQUITECH HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(010528.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2003.

---

**THE MAJESTIC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 25.903.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mars 2003*

Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Rico Jenny, avocat, demeurant 141, Zollikerstrasse à CH-87008 Zürich, de Maître Alex Schmitt, avocat-avoué, demeurant 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg et de Madame Corinne Philippe, juriste, demeurant 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 19 mars 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2003, réf. LSO-AC03663. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010714.3/655/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2003.

---

**HELENA TECH INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 79.933.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC03904, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011321.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

---

**MINUSINES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1022 Luxembourg, 8, rue Hogenberg.  
R. C. Luxembourg B 3.825.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05137, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

MINUSINES S.A.

Signature

(011359.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

---

**DISTINTO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7561 Mersch, 7, rue des Prés.  
R. C. Luxembourg B 74.099.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2003, réf. LSO-AC03255 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

Signature.

(010723.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2003.

---

**DISTINTO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7561 Mersch, 7, rue des Prés.  
R. C. Luxembourg B 74.099.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2003, réf. LSO-AC03256 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

Signature.

(010724.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2003.

---

**V.H.I. VERZOLETTO HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 65.213.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04276 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2003.

V.H.I. VERZOLETTO HOLDING INTERNATIONAL S.A.

A. de Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

*Administrateurs*

(010729.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2003.

---

**V.H.I. VERZOLETTO HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 65.213.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04278 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2003.

V.H.I. VERZOLETTO HOLDING INTERNATIONAL S.A.

A. de Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

*Administrateurs*

(010730.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2003.

---

**LUXLAIT IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1311 Luxembourg, 27, boulevard Marcel Cahen.  
R. C. Luxembourg B 62.101.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC02813, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

C. Steinmetz

*Directeur*

(011378.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

---

**SPA OPERA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 61.130.

L'an deux mille trois, le onze mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SPA OPERA S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 61.130, constituée suivant acte reçu en date du 7 octobre 1997, publié au Mémorial C de 1997, page 1169.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les cinq mille (5.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.
2. Le cas échéant, nomination de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme liquidateur:

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens meubles et droits; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Uhl, J. Seil, R. Tonelli, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2003, vol. 17CS, fol. 23, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2003.

J. Elvinger.

(011134.5/211/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

**MONTCLAIR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 76.306.

Le bilan au 31 décembre 2001, réf. LSO-AC03917, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011325.4/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

**FIDEURAM GESTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 13, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 71.883.

—  
Les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition d'affectation des résultats et l'affectation des résultats par rapport à l'exercice clos au 31 décembre 2002 enregistrés à Luxembourg, le 10 mars 2003, vol. 17CS, fol. 21, case 4, ont été déposés dans le dossier de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

J. Delvaux

(011336.3/208/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

---

**DARTEP S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 69.988.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC03882, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011316.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

---

**DARTEP S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 69.988.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC03884, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011317.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

---

**F.M.O. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 55.771.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC03885, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011318.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

---

**VILLA ROMAINE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelage.  
R. C. Luxembourg B 83.003.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 12 juillet 2001, acte publié au Mémorial C n° 42 du 9 janvier 2002.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2003, réf. LSO-AC04395, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2003.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour VILLA ROMAINE IMMOBILIERE S.A.*

KPMG Experts Comptables

Signature

(011387.3/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

---

**FERMAIN S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 53.364.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC03888, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011319.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

---

**GILALBI S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 46.258.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC03892, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011320.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

---

**HARLSTONE S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 45.099.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC03906, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011322.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

---

**INTERNATIONAL HOTEL DEVELOPMENT COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 9.937.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC03908, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011323.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

---

**MUSINOR FINANCES S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 41.123.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC03916, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011324.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

---

**MASOFEMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 49.027.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC03919, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011326.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

---

**MALICAR FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 31.830.

—  
Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC03920, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011327.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

---

**MYRTILLE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 39.998.

—  
Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC03921, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011328.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

---

**META HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 74.458.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC03923, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011329.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

---

**NOVOMIR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 55.648.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011330.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

---

**NORAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 11.488.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC03927, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011331.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

---

**PHASE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 74.461.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC03929, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011332.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

---

**PRECISION ENGINEERING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 65.366.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC03933, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011333.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

---

**SEIMOURA FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 30.136.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC03934, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011334.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

---

**SARAGOSSE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 29.686.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC03936, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011335.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

---

**STARTEC HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 75.012.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC03939, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011337.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

---

**SAMPSON S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 38.167.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC3941, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011338.4/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

---

**SEA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 36.232.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC03943, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011340.4/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

---

**CONIMM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 76.250.

## DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le dix-sept mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de CONIMM S.A., R. C. Numéro B 76.250 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 8 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 739 du 9 octobre 2000.

La séance est ouverte à dix-sept heures quinze sous la présidence de Monsieur Christophe Cialini, licencié en sciences commerciales et financières, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo L-1750 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cent cinquante (150) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Réception du rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.
4. Clôture de la liquidation.
5. Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.
6. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale adopte le rapport du commissaire à la liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg et au commissaire à la liquidation la FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD & KLEIN, ayant son siège social au 83, rue de la libération, L-5969 Itzig pour l'accomplissement de leur fonction concernant la liquidation de la société.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et décide de conserver les livres et documents de la société pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à dix-sept heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Cialini, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2003, vol. 138S, fol. 45, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2003.

A. Schwachtgen.

(011162.3/230/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

**DYNEGY LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 83.891.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and three on the thirteenth of March.  
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Appeared:

DYNEGY GLOBAL ENERGY Inc., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, with principal place of business at 1000 Louisiana, Suite 5800, Houston, Texas 77002, United States of America,

here represented by Mr Fatah Boudjelida, consultant, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, by virtue of a proxy given under private seal in Houston on March 5, 2003.

Said proxy signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxy holder, has requested the notary to state as follows:

- DYNEGY LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., a private limited liability company, with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, inscribed at the Luxembourg Company Register, section B, under No. 83.891, («the Company») has been incorporated by deed of the undersigned notary on September 14, 2001, published in the Mémorial C No. 960 of June 24, 2002.

- The share capital of the Company presently amounts to thirteen thousand Euros (EUR 13,000.-) divided into one hundred and thirty (130) shares of one hundred euros (EUR 100.-) each.

- The appearing person is the sole owner of all the shares of the Company.

- The appearing person, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

- The appearing person, as the liquidator of the Company, declares that all liabilities of the Company have been settled.

- The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to the sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

- The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today.

- The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le treize mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DYNEGY GLOBAL ENERGY Inc, une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, avec siège principal d'activité à 1000 Louisiana, Suite 5800, Houston, Texas 77002, USA.

ici représentée par Monsieur Fatah Boudjelida, consultant, avec adresse professionnelle au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, en vertu d'une procuration sous seing privé établie à Houston le 5 mars 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- DYNEGY LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le n° 83.891 (la «Société»), a été constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire le 14 septembre 2001 publié au Mémorial C n° 960 du 24 juin 2002.

- La Société a actuellement un capital social de treize mille euros (EUR 13.000.-), représenté par cent trente (130) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

- La comparante est propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société.

- Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif de la Société est réglé.

- L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'associé unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Boudjelida, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2003, vol. 17CS, fol. 24, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2003.

J. Elvinger.

(011169.3/211/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

### **PROMO NORD-SUD S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 47.578.

L'an deux mille trois, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROMO NORD-SUD S.A., ayant son siège social à L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 47.578, constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, en date du 6 mai 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 344 du 17 septembre 1994.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Stéphanie Mangin, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Françoise Rollin, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabelle Bastin, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 20.000 (vingt mille) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Mise en liquidation de la société.
2. Nomination du liquidateur, Monsieur Pierre Schill.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée nomme liquidateur:

Monsieur Pierre Schill, Réviseur d'Entreprises, demeurant à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges;

céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société pour l'exécution de leur mandat respectif, sans préjudice des recours éventuels au cas où la liquidation faisait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombaient.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: St. Mangin, F. Rollin, I. Bastin, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2003, vol.16CS, fol. 79, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2003.

J. Elvinger.

(011135.5/211/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

**LSF A&T INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 89.368.

In the year two thousand three, on the eighteenth of March.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) LONE STAR FUND IV (U.S.), L.P., registered with the Delaware Secretary of State under the number 3387198, a limited partnership established in 717 North Harwood Street, Suite 2200, Dallas, Texas 75201 (USA), represented by Mr John Donald Dell, acting in his capacity as Vice-President of LONE STAR MANAGEMENT Co. IV, Ltd., general partner of LONE STAR PARTNERS IV, L.P., general partner of LONE STAR FUND IV (U.S.), L.P., with professional address in 717 North Harwood Street, Suite 2200, Dallas, Texas, 75201,

here represented by Ms Francine Ewers, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Dallas, on 11th March, 2003;

2) LONE STAR FUND IV (BERMUDA), L.P., registered with the Bermuda Office of the Registrar of Companies under the number 30442, a limited partnership with registered office in Gibbons Building, Suite 102, 10, Queen Street, Hamilton, HM 11 Bermuda, represented by Mr Benjamin Drew Velvin III, acting in his capacity as Vice-President of LONE STAR MANAGEMENT Co. IV, Ltd., general partner of LONE STAR PARTNERS IV, L.P., general partner of LONE STAR FUND IV (BERMUDA), L.P., with professional address in Gibbons Building, Suite 102, 10, Queen Street, Hamilton, HM Bermuda,

here represented by Ms Francine Ewers, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 11th March, 2003; and

3) HudCo PARTNERS IV (INTERNATIONAL), L.P., registered with the Delaware Secretary of State under the number 32524, a limited partnership established in Gibbons Building, Suite 102, 10, Queen Street, Hamilton, HM 11 Bermuda, represented by Mr John Donald Dell, acting in his capacity as Vice-President of HudCo GenPar IV, Ltd., as general partner of HudCo PARTNERS IV (INTERNATIONAL), L.P., with professional address in Gibbons Building, Suite 102, 10, Queen Street, Hamilton, HM 11 Bermuda,

here represented by Ms Francine Ewers, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Dallas, on 11th March, 2003.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that the shareholders representing the entirety of the share capital of limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated LSF A&T INVESTMENTS, S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 9th October, 2002, registered with the Luxembourg trade and companies' register under the number B 89.368, and that they have unanimously taken the following resolution:

*Sole resolution*

The shareholders of the Company resolve to amend article 2 of the Company's articles of association regarding the object of the Company, which shall henceforth read as follows:

«**Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, without falling within the scope of the law of 31st July, 1929 on pure holding companies.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way

of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop such securities and patents. The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.»

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the year and date first written above.

This document having been read to the proxy holder of the appearing parties, she signs together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le dix-huit mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) LONE STAR FUND IV (U.S.), L.P., inscrite auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 3387198, un limited partnership établi à 717 North Harwood Street, Suite 2200, Dallas, Texas 75201 (USA), représentée par M. John Donald Dell, agissant dans sa qualité de Vice-Président de LONE STAR MANAGEMENT Co. IV, Ltd., general partner de LONE STAR PARTNERS IV, L.P., general partner de LONE STAR FUND IV (U.S.), L.P., ayant son adresse professionnelle au 717 North Harwood Street, Suite 2200, Dallas, Texas, 75201,

ici représenté par M<sup>e</sup> Francine Ewers, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dallas, le 11 mars 2003;

2) LONE STAR FUND IV (BERMUDA), L.P., inscrite auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 30442, un limited partnership établi à Gibbons Building, Suite 102, 10, Queen Street, Hamilton, HM 11 Bermudes, représentée par M. Benjamin Drew Velvin III, agissant dans sa qualité de Vice-Président de LONE STAR MANAGEMENT Co. IV, Ltd., general partner de LONE STAR PARTNERS IV, L.P., general partner de LONE STAR FUND IV (BERMUDA), L.P., ayant son adresse professionnelle à Gibbons Building, Suite 102, 10, Queen Street, Hamilton, HM 11 Bermudes,

ici représenté par M<sup>e</sup> Francine Ewers, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 mars 2003;

3) HudCo PARTNERS IV (INTERNATIONAL), L.P., inscrite auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 32524, un limited partnership établi à Gibbons Building, Suite 102, 10, Queen Street, Hamilton, HM 11 Bermudes, représentée par M. John Donald Dell, agissant dans sa qualité de Vice-Président de HudCo GenPar IV, Ltd., general partner de HudCo PARTNERS IV (INTERNATIONAL), L.P., ayant son adresse professionnelle à Gibbons Building, Suite 102, 10, Queen Street, Hamilton, HM 11 Bermudes,

ici représenté par M<sup>e</sup> Francine Ewers, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dallas, le 11 mars 2003.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire de noter que les associés représentant la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF A&T INVESTMENTS, S.à r.l. (la Société), organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 9 octobre 2002, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.859, et qu'ils ont unanimement pris la résolution suivante:

#### *Résolution unique*

Les associés de la Société décident de modifier l'article 2 des statuts de la Société concernant l'objet social, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement et pour développer ses valeurs mobilières et brevets. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la prédite partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française.

A la requête de cette même partie comparante, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Signé: F. Ewers, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2003, vol. 138S, fol. 45, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2003.

A. Schwachtgen.

(011147.3/230/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

---

**LSF A&T INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 89.368.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 294 du 18 mars 2003 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(011144.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

---

**PEINTURE DE LUXE S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-9405 Vianden, 2, rue Théodore Bassing.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddrei, am einundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterschriebenen Notar Alphonse Lentz, im Amtssitz zu Remich (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1) CONSOLIDATION COMPANY LUXEMBOURG S.A., Gesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in Grevenmacher, hier vertreten durch Herrn Christian Hess, Buchhalter, wohnhaft zu L-4996 Schouweiler, 26, rue de la Résistance, handelnd in seiner Eigenschaft als delegiertes Verwaltungsratsmitglied.

2) Herr Christian Hess, vorgenannt, handelnd eigenen Namens.

Welche Komponenten den unterzeichneten Notar ersuchten, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

**Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung PEINTURE DE LUXE S.A.

Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet.

Sitz der Gesellschaft ist Vianden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrats können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

**Art. 2.** Gegenstand und Zweck der Gesellschaft ist die Ausbeutung eines Malerbetriebes, eines Fassadenbetriebes, Stukkateurarbeiten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann. Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen. Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

**Art. 3.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in dreihundert-zehn (310) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (100,- EUR), die sämtlich voll eingezahlt wurden.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

**Art. 4.** Die Aktien der Gesellschaft lauten auf den Namen oder den Inhaber oder können teilweise unter der einen oder der anderen Form ausgegeben werden, nach Wahl der Aktionäre, jedoch unter Beachtung der gesetzlichen Einschränkungen.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Aktionär pro Aktie an. Im Falle wo eine Aktie mehrere Besitzer hat, kann die Gesellschaft die Ausübung der aus dieser Aktie hervorgehenden Rechte suspendieren bis zu dem Zeitpunkt wo eine Person als einziger Eigentümer dieser Aktie gegenüber der Gesellschaft angegeben wurde.

**Art. 5.** Jede ordnungsgemäss konstituierte Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die weitesten Befugnisse, um alle Handlungen der Gesellschaft anzuordnen, durchzuführen oder zu betätigen.

**Art. 6.** Die jährliche Hauptversammlung findet statt am Geschäftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort, am zweiten Freitag des Monats Mai um 17.00 Uhr und zum ersten Mal im Jahre zweitausendvier.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt. Die jährliche Generalversammlung kann im Ausland abgehalten werden, wenn der Verwaltungsrat nach eigenem Ermessen feststellt, dass aussergewöhnliche Umstände dies erfordern.

Die übrigen Versammlungen können zu der Zeit und an dem Ort abgehalten werden, wie es in den Einberufungen zu der jeweiligen Versammlung angegeben ist.

Die Einberufungen und Abhaltung jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen, soweit die vorliegenden Statuten nichts Gegenteiliges anordnen.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz und die vorliegenden Statuten nichts anderes vorsehen. Jeder Aktionär kann an den Versammlungen der Aktionäre auch indirekt teilnehmen in dem er schriftlich durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telekopie eine andere Person als seinen Bevollmächtigten angibt.

Sofern das Gesetz nichts Gegenteiliges anordnet, werden die Entscheidungen der ordnungsgemäss einberufenen Generalversammlungen der Aktionäre durch die einfache Mehrheit der anwesenden und mitstimmenden Aktionäre gefasst.

Der Verwaltungsrat kann jede andere Bedingung festlegen welche die Aktionäre erfüllen müssen um zur Generalversammlung zugelassen zu werden.

Wenn sämtliche Aktionäre an einer Generalversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung der Generalversammlung im voraus zu kennen, kann die Generalversammlung ohne Einberufung oder Veröffentlichung stattfinden.

**Art. 7.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionär zu sein brauchen.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von den Aktionären während der jährlichen Generalversammlung für eine Amtszeit, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, gewählt; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die entgeltige Wahl vor.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat kann unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden und einen Vizepräsidenten wählen.

Der Verwaltungsrat kann auch einen Sekretär wählen, der nicht Mitglied des Verwaltungsrats zu sein braucht, und der verantwortlich für die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrats und der Versammlungen der Aktionäre sein wird.

Die Sitzungen des Verwaltungsrats werden von dem Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen, an dem Ort und zu der Zeit, die in der Einberufung festgesetzt werden.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrats kann sich an jeder Sitzung des Verwaltungsrats vertreten lassen, indem er einem anderen Mitglied schriftlich, fernschriftlich, durch Telekopie oder telegraphisch Vollmacht erteilt.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

**Art. 9.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszwecks notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrats.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der täglichen Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft nach vorheriger Ermächtigung der Generalversammlung an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, an einen Rat (dessen Mitglieder nicht Verwaltungsratsmitglieder zu sein brauchen) oder an eine Einzelperson, welche nicht Verwaltungsratsmitglied zu sein braucht, übertragen, dessen Befugnisse vom Verwaltungsrat festgesetzt werden.

Der Verwaltungsrat kann auch Spezialvollmachten an irgendwelche Personen, die nicht Mitglied des Verwaltungsrates zu sein brauchen, geben. Er kann Spezialbevollmächtigte sowie Angestellte ernennen und widerrufen, sowie ihre Vergütungen festsetzen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift eines Verwaltungsratsmitgliedes mit derjenigen des Delegierten des Verwaltungsrats oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates.

**Art. 11.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht, welche nicht Aktionär zu sein brauchen.

Die Generalversammlung ernennt den oder die Kommissare und setzt ihre Anzahl, die Amtszeit, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, sowie die Vergütungen fest.

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres, ausser dem ersten Geschäftsjahr, das am Tag der heutigen Gründung beginnt und am 31. Dezember 2003 enden wird.

**Art. 13.** Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des im Artikel 3 festgesetzten gezeichneten Aktienkapitals, so wie es gegebenenfalls angehoben oder herabgesetzt wurde, erreicht hat.

Die Generalversammlung wird, auf Empfehlung des Verwaltungsrats, über die Verwendung des Nettogewinns beschliessen.

Im Falle von Aktien, die nicht voll eingezahlt sind, werden die Dividenden pro rata der Einzahlung anbezahlt.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften können Vorschussdividenden ausbezahlt werden.

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt (die natürliche oder juristische Personen sein können), die durch die Generalversammlung die die Auflösung beschlossen hat, unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

**Art. 15.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915.

#### *Kapitalzeichnung und Einzahlung*

Die Komparenten haben die Aktien wie folgt gezeichnet und eingezahlt:

<i>Aktionär</i>	<i>Gezeichnetes Kapital</i>	<i>Eingezahltes Kapital</i>	<i>Aktienzahl</i>
1) CONSOLIDATION COMPANY LUXEM-BOURG S.A., vorgeannt. ....	30.900,-	30.900,-	309
2) Herr Christian Hess, vorgeannt. ....	100,-	100,-	1
Total: .....	31.000,-	31.000,-	310

Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

#### *Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Kosten*

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund der Gründung von ihr getragen werden, werden auf 1.120,- EUR abgeschätzt.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Als dann traten die Erschienenen, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen.

Nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt haben, wurden einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats wird auf drei (3), die der Kommissare auf einen (1) festgesetzt.

2. Zu Mitgliedern des Verwaltungsrats werden ernannt:

- Herr Arnold Trampert, Malermeister, wohnhaft zu D-54675 Mettendorf, Hauptstrasse 21A, und Delegiertes Verwaltungsratsmitglied.

- Frau Rita Trampert, Angestellte, wohnhaft zu D-54675 Mettendorf, Hauptstrasse 21A.

- Herr Stefan Willems, Unternehmensberater, wohnhaft zu D-54290 Trier, Karl-Marxstrasse 27.

3. Zum Kommissar wird ernannt:

FIDUCIAIRE SOCODIT, mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

4. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars werden auf sechs Jahre festgesetzt und enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung vom Jahre zweitausendneun.

5. Der Verwaltungsrat erhält die Erlaubnis, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung gemäss Artikel 9 der Gesellschaftsordnung zu delegieren.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Hess und A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 23 janvier 2003, vol. 466, fol. 51, case 3. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): Molling.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 13 février 2003.

A. Lentz.

(900494.4/221/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 mars 2003.

**S.E.M. SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

Ont comparu:

1. Monsieur Cornelio Memola, comptable, né à Ettelbruck le 22 mars 1968, célibataire, demeurant à L-7732 Colmar-Berg, 4, rue Leseberg,
2. Monsieur Samuele Memola, employé privé, né à Ettelbruck le 14 août 1975, célibataire, demeurant à L-9134 Schieren, 3, rue des vergers.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile qu'ils vont constituer entre eux.

**Objet - Dénomination - Durée - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de S.E.M. SCI.

**Art. 3.** La société est constituée pour durée illimitée. Elle pourra être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité des voix et des participations.

**Art. 4.** Le siège social est établi à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade. Il pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision unanime des associés.

**Apports - Capital social**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux mille cinq cents (2.500,-) euros. Il est représenté par parts d'intérêts de vingt-cinq (25,-) euros chacune. Ces parts d'intérêts sont souscrites comme suit:

1. Monsieur Cornelio Memola, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
2. Monsieur Samuele Memola, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Les parts d'intérêts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents (2.500,-) euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

**Art. 6.** La cession de parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du code civil.

La cession des parts entre vifs et la transmission pour cause de mort ne sont soumises à aucune restriction si elles ont lieu au profit d'un autre associé, du conjoint ou de descendants d'associés.

La cession des parts à des tiers non associés ne pourra avoir lieu qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés décidant à l'unanimité.

Pour toutes ces cessions de parts, le prix de cession sera fixé chaque année par l'assemblée générale statutaire, après adoption du bilan, sur proposition du ou des administrateurs gérants. Ce point doit être porté à l'ordre du jour. Le prix ainsi fixé sera valable jusqu'à l'assemblée générale annuelle suivante et ne peut être modifié entre temps que par une décision de l'assemblée générale prise à la majorité des trois quarts des voix et des participations.

**Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du code civil.

Dans tous les actes qui contiennent des engagements au nom de la société, le ou les administrateurs-gérants devront sous leur responsabilité obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 9.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants. Les héritiers et bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréées doivent faire offre de vente de leurs parts d'intérêts aux autres associés.

Cette offre est à faire endéans les six mois à compter du jour de décès de l'associé. Pour l'exercice de leurs droits, ils doivent s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales. L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

**Administration de la société**

**Art. 10.** L'administration et la gestion de la société sont exercées par un ou plusieurs administrateurs-gérants désignés par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité des trois quarts des voix des parts existantes.

Le ou les administrateurs-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

**Art. 11.** Le ou les administrateurs-gérants peuvent être indemnisés pour les devoirs qu'ils remplissent pour compte de la société. Cette indemnité est fixée annuellement par l'assemblée générale.

**Art. 12.** Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

#### Assemblée générale

**Art. 13.** Les associés sont réunis chaque année en assemblée générale convoquée par le ou les administrateurs-gérants la fin du mois de mai au jour, heure et lieu indiqués dans les avis de convocation.

Des assemblées générales peuvent être convoquées extraordinairement par le ou les administrateurs-gérants quand ils le jugeront convenable, mais elles doivent l'être par eux dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un tiers au moins de toutes les parts sociales.

**Art. 14.** Dans toutes assemblées générales chaque part donne droit à une voix et toutes les décisions sont prises à la majorité des trois quarts des voix des parts existantes.

**Art. 15.** En cas de division de la propriété de parts d'intérêts entre usufruitiers et nu-propriétaires, le droit de vote appartient au nu-propriétaire.

#### Dissolution - Liquidation

**Art. 16.** A l'expiration ou en cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des administrateurs-gérants, dont les attributions seront fixées par les associés réunis en assemblée générale extraordinaire.

#### Divers

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales applicables en la matière.

#### Déclaration pour le fisc

Conformément aux articles 6 et 7 de la loi modifiée du 29 décembre 1971, la société S.E.M. SCI est à considérer comme société familiale.

#### Assemblée générale extraordinaire

A l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils ont pris la résolution suivante:

Sont nommés administrateurs-gérants:

1. Monsieur Cornelio Memola, prénommé;
2. Monsieur Samuele Memola, prénommé.

La société est engagée par la signature conjointe des deux administrateurs-gérants.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête.

C. Memola, S. Memola.

Enregistré à Diekirch, le 16 avril 2002, vol. 270, fol. 49, case 11. – Reçu 25 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(900422.4/808/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mars 2003.

#### **TYCOON HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.  
R. C. Luxembourg B 89.883.

#### EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue en date du 25 mars 2003 que:

- Les démissions aux postes d'administrateurs de Monsieur Dominique Delaby et de Madame Laurence Thonon ont été acceptées et décharge leur a été accordée pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

- Sont nommés en tant que nouveaux administrateurs de la société pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008:

Monsieur Jean-Baptiste Derdelinckx, commerçant, demeurant à Halle (Belgique)

Monsieur Nilton Alves Cunha, commerçant, demeurant à Halle (Belgique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 mars 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC05092. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011391.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

**CEDI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9202 Diekirch, 6, rue du Palais.  
R. C. Diekirch B 5.800.

L'an deux mille trois, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CEDI S.A., ayant son siège social à L-9990 Weiswampach, maison 61,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 septembre 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 201 du 16 mars 2001,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en date du 25 juin 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1228 du 24 décembre 2001, inscrite au registre de commerce et des sociétés bureau de Diekirch sous le numéro B 5.800.

L'assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Enzo Di Vincenzo, administrateur de société, demeurant à B-4430 Ans (Belgique), 1/11, rue Florent Pirotte,

qui désigne comme secrétaire Madame Christine Marechal, infirmière, demeurant à B-4430 Ans (Belgique), 1/11, rue Florent Pirotte.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Mottoulle, comptable, demeurant à L-9665 Liefrange, 22, Burewee.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège de la société de Weiswampach à L-9202 Diekirch, 6, rue du Palais, et modification subséquente de l'article 2 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

«**Art. 2. (Alinéa premier).** Le siège social est établi à Diekirch.»

2. Révocation de deux administrateurs, à savoir:

- La société anonyme PROVID RELATIONS S.A., avec siège social à L-9956 Hachiville, 62, rue Klaus.

- Monsieur Bruno Büsch, consultant, demeurant à B-4860 Pepinster, 77, rue du Purgatoire.

3. Nomination de deux nouveaux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Alaimo Di Vincenzo, indépendant, né à Rocourt (Belgique), le 23 août 1976, demeurant à B-4020 Liège, 234/B, rue de Fléron.

- Madame Christine Marechal, infirmière, née à Liège (Belgique), le 12 mars 1964, demeurant à B-4430 Ans, 1/11, rue Florent Pirotte.

4. Révocation du commissaire, la société ORGACONSULT SC, avec siège social à B-4860 Pepinster, 79, rue du Purgatoire.

5. Nomination d'un nouveau commissaire, Monsieur Philippe Mottoulle, comptable, né à Likasi (Congo), le 11 octobre 1959, demeurant à L-9665 Liefrange, 22, Burewee.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Weiswampach, à L-9202 Diekirch, 6, rue du Palais, et de modifier subséquemment l'article 2 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. (Alinéa premier).** Le siège social est établi à Diekirch.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée révoque deux administrateurs, à savoir:

- La société anonyme PROVID RELATIONS S.A., avec siège social à L-9956 Hachiville, 62, rue Klaus;

- Monsieur Bruno Büsch, consultant, demeurant à B-4860 Pepinster, 77, rue du Purgatoire.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer deux nouveaux administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice de l'an 2006:

- Monsieur Alaimo Di Vincenzo, indépendant, né à Rocourt (Belgique), le 23 août 1976, demeurant à B-4020 Liège, 234/B, rue de Fléron;

- Madame Christine Marechal, infirmière, née à Liège (Belgique), le 12 mars 1964, demeurant à B-4430 Ans, 1/11, rue Florent Pirotte.

*Quatrième résolution*

L'assemblée révoque le commissaire la société ORGACONSULT SC, avec siège social à B-4860 Pepinster, 79, rue du Purgatoire.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer commissaire aux comptes, jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice de l'an 2006:

Monsieur Philippe Mottoulle, comptable, né à Likasi, le 11 octobre 1959, demeurant à L-9665 Liefrange, 22, Burewee. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 16.15 heures.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toutes espèces, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève approximativement à 650.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Di Vincenzo, C. Marechal, P. Mottoulle, M. Decker.

Enregistré à Wiltz, le 26 février 2003, vol. 317, fol. 51, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Biver.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 18 mars 2003.

M. Decker.

(900426.3/241/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mars 2003.

## LUXEMBOURG BILLARD TOURNAMENT ASSOCIATION L.B.T.A., Association sans but lucratif.

Siège social: Erpeldange-Ettelbruck.

### STATUTS

Entre les soussignés:

Marc Meyer	2, um Mehlbaam	L-9165 Merscheid
Fedor Overeem	15, rue Kemel	L-9831 Consthum
Marc Hahn	14, rue de la Gare	L-9044 Ettelbruck
Natalie Meyer-Venneker	2, um Mehlbaam	L-9165 Merscheid
Vanessa Overeem-Venneker	15, rue Kemel	L-9831 Consthum

Il a été convenu de constituer une association sans but lucratif, dont les statuts sont arrêtés comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée LUXEMBOURG BILLARD TOURNAMENT ASSOCIATION L.B.T.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Erpeldange (Ettelbruck).

**Art. 3.** Elle a pour objet entre autres, la formation de la jeunesse ainsi que toutes actions de nature à promouvoir le pool-billard au Grand-Duché et de créer les conditions et moyens indispensables à ce faire. Elle peut louer ou acquérir des immeubles et meubles en vue de donner la possibilité à la jeunesse de s'entraîner et d'organiser des tournois avec lesquels ces buts seront financés.

**Art. 4.** L'Article 3 sera financé par l'organisation du Ardennen Cup et éventuellement dans le futur des autres tournois de pool-billard. Le gain net de ces tournois sera investi dans l'éducation des joueurs de la jeunesse qui sont licenciés par le F.L.A.B. La sélection de ces joueurs de la jeunesse sera faite selon l'avis du L.B.T.A.

**Art. 5.** Le nombre minimum des associés est fixé à trois. L'association se compose de membres associés et de membres d'honneur. Sont admissibles comme membres toutes personnes en manifestant la volonté, déterminées à observer les présents statuts et agréées par le conseil d'administration et remplissant les conditions que celui-ci fixera à leur admission. Néanmoins, les membres d'honneur n'exercent aucune des prérogatives prévues par la loi et les présents statuts en faveur des membres associés.

**Art. 6.** Les cotisations annuelles son fixées par l'assemblée générale.

**Art. 7.** La qualité de membre se perd par démission ou exclusion. L'exclusion est prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix. En cas de démission ou d'exclusion, les membres concernés n'ont aucun droit sur le fond social de l'association.

**Art. 8.** Sont de la compétence exclusive de l'assemblée générale:

1. La modification des statuts
2. La nomination et la révocation des administrateurs
3. L'approbation annuelle des budgets et des comptes
4. La dissolution de l'association
5. L'exclusion d'un membre de l'association.

**Art. 9.** L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an et ceci pendant le premier trimestre de l'exercice social. Celui-ci commence le premier janvier et se termine au trente et un décembre de chaque année. En cas de besoin

le conseil d'administration peut convoquer une assemblée générale extraordinaire. L'assemblée générale extraordinaire doit être convoquée par le conseil d'administration, lorsqu'un cinquième des associés en font la demande.

Toute proposition signée par au moins un vingtième des membres doit être portée à l'ordre du jour. Des résolutions en dehors de l'ordre du jour ne peuvent être prises qu'avec l'assentiment du conseil d'administration. Aucune résolution en dehors de l'ordre du jour ne peut être prise sur les points indiqués à l'article 8. Tous les associés doivent être convoqués par écrit huit jours avant la date de l'assemblée générale. La convocation doit contenir l'ordre du jour. Il est loisible aux associés de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre associé, muni d'une procuration écrite. Aucun membre ne peut représenter plus de deux associés.

L'assemblée générale se compose de tous les associés ayant chacun une voix de vote. Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par les présents statuts ou par la loi. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Une modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

**Art. 10.** L'association est administrée par un conseil d'administration composé de 5 membres. Ceux-ci sont nommés par l'assemblée générale pour le terme de trois ans jusqu'à la prochaine assemblée générale. Le président est élu par vote séparé de l'assemblée générale. Les 5 membres sont révocables à tout moment, par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortant sont rééligibles.

En cas de vacance d'un administrateur, le conseil peut pourvoir à son remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale. Le conseil d'administration choisit dans son sein, un secrétaire et un trésorier. Il ne peut statuer valablement que si la majorité des membres sont présents. Il décide à la majorité absolue des voix présentes, celles du président en cas d'égalité étant prépondérantes. La signature sociale est déléguée au président et au secrétaire collectivement ou bien à l'un des deux avec le trésorier. Le conseil d'administration peut s'adjoindre un ou plusieurs secrétaires administratifs, associés ou non, rémunérés ou non. Les procès-verbaux du conseil et de l'assemblée générale seront rédigés par le secrétaire et contresignés par le président après approbation lors de la réunion suivante.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de la société. Dans ce cadre, il peut notamment passer tous contrats ou actes unilatéraux engageant l'association ou ses biens meubles ou immeubles, conférer tous pouvoirs spéciaux à des mandataires de son choix, associés ou non, plaider tant en demandant qu'en défendant devant toute juridiction et exécuter tous jugements, transiger, compromettre.

**Art. 11.** En cas de dissolution de l'association, le patrimoine disponible sera attribué à une association similaire au choix de l'assemblée générale.

#### *Dispositions additionnelles*

Conformément à l'article 10 des présents statuts, le premier conseil d'administration se compose comme suit:

- président,
- secrétaire,
- trésorier,
- membres.

#### *Nouveau comité*

Marc Meyer / Fedor Overeem / Marc Hahn / Natalie Meyer-Venneker / Vanessa Overeem-Venneker  
Président / Secrétaire / Trésorier / Membres

Jeudi, le 6 mars 2003.

Enregistré à Diekirch, le 17 mars 2003, réf. DSO-AC00048. – Reçu 166 euros.

*Le Receveur (signé): M. Siebenaler.*

(900444.4/000/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2003.

### **LAKE HARVEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9535 Weidingen (Commune de Wiltz), 30, Um Knupp.  
R. C. Diekirch B 6.156.

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires de LAKE HARVEST INTERNATIONAL S.A., tenue en date du 24 janvier 2003 que les résolutions suivantes ont été prises:

- Monsieur Keith Alexander, administrateur nommé par l'assemblée constituante du 23 mai 2001 a démissionné et est remplacé par Monsieur Patrick Makanza, Accountant Executive, 101, Union Avenue, 4th Floor, Harare, Zimbabwe, avec effet au 3 septembre 2002.

- Monsieur Godfrey Davies, commissaire nommé par l'assemblée constituante du 23 mai 2001 a démissionné et est remplacé par Monsieur Garikai Munatsirei, Financial Controller, 10530 Camp View, Kariba, Zimbabwe, avec effet au 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 5 février 2003.

*Signature.*

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB03617. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(900513.3/1026/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mars 2003.

**HOLZBAU CONTROLLING, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6430 Echternach, 13, route de Diekirch.

## STATUTEN

Im Jahre zweitausenddrei, den siebzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Ist erschienen:

Herr Rolf Peter Schmitz, Zimmerermeister, wohnhaft in D-54675 Mettendorf, 20, Auf der Lehmkaul.

Welcher Komparsent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

**Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung HOLZBAU CONTROLLING, G.m.b.H.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Gegenstand die Vorbereitung sowie Durchführung aller Arbeiten betreffend Zimmererei, Dachdeckerei, Dachplanung und Innenausbauten, sowie alle ans Gewerk anfallenden Sanierungs- und Renovierungsarbeiten.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

**Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500,-) aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (€ 125,-), welche integral durch Herrn Rolf Peter Schmitz, vorbenannt, übernommen wurden.

Alle Anteile wurden voll eingezahlt, sodass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

**Art. 7.** Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Bei den Übertragungen sind die Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches einzuhalten.

**Titel III. Verwaltung und Vertretung**

**Art. 8.** Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

**Art. 9.** Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viel Anteile er hat. Er kann soviel Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

**Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 12.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

**Art. 13.** Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

#### **Titel IV. Auflösung und Liquidation**

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 15.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2003.

#### *Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlaß ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr siebenhundertfünfzig Euro (€ 750,-).

#### *Erklärung*

Der Komparent erklärt, daß der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

#### *Generalversammlung*

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter, folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer für unbestimmte Dauer wird ernannt, Herr Rolf Peter Schmitz, vorbenannt.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift des Geschäftsführers rechtskräftig verpflichtet.

b) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6430 Echternach, 13, route de Diekirch.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Schmitz, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 21 mars 2003, vol. 354, fol. 70, case 3. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 25. März 2003.

H. Beck.

(900511.3/201/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mars 2003.

#### **TyCom HOLDINGS C, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 39.900,-.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 75.859.

#### *Extrait des résolutions de l'associé unique de la société du 17 février 2003*

L'associé unique a approuvé les comptes annuels de la Société arrêtés au 30 septembre 2000 ainsi que le rapport de gestion du Conseil de Gérance.

L'associé unique a décidé de reporter la perte de l'exercice 2000 s'élevant à USD 12.077,-.

L'associé unique a donné pleine et entière décharge (quitus) aux membres du Conseil de Gérance pour l'exécution de leurs mandats respectifs pour les périodes couvrant l'exercice clos au 30 septembre 2000.

L'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg avec effet au 13 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC05111. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(011577.3/253/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

**EURO-GAVEG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausend und drei, am sechs und zwanzigsten Februar.

Vor dem unterschriebenen Notar Alphonse Lentz, im Amtssitze in Remich (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

CONSOLIDATION COMPANY LUXEMBOURG S.A., Gesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in Grevenmacher, hier vertreten durch Herrn Christian Hess, Buchhalter, wohnhaft in L-4996 Schouweiler, 26, rue de la Résistance, handelnd in seiner Eigenschaft als delegiertes Verwaltungsratsmitglied.

Diese Komparentin ersucht den amtierenden Notar die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

**Art. 1.** Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften unterworfen ist, einschliesslich den Änderungsgesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 28. Dezember 1992 über die Ein-Personen-Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Erstellung von Heizung und Sanitäranlagen, sowie Vertrieb von Flüssiggas.

Die Gesellschaft kann sich an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf den Hauptzweck Bezug haben.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen sowohl im In- als auch im Ausland eröffnen.

**Art. 3.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung EURO-GAVEG, S. à r. l.

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 5.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausend fünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in einhundert Geschäftsanteile (100) zu je einhundert-fünfundzwanzig Euro (125,- EUR), welche durch die Gesellschaft CONSOLIDATION COMPANY LUXEMBOURG S.A. mit Sitz in Grevenmacher, übernommen werden.

Diese Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, sodass die Summe von zwölftausend fünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

**Art. 7.** Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit des Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

**Art. 8.** Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen Gesellschaftern frei übertragbar.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer welche von dem Gesellschafter berufen werden.

**Art. 10.** Im Falle wo die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter begreift, werden sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Generalversammlung zugeteilt wurden, von demselben ausgeübt.

Die durch den einzigen Gesellschafter gefassten Beschlüsse werden in einem Protokoll eingetragen oder schriftlich festgehalten.

**Art. 11.** Das Gesellschaftsjahr beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember.

Das erste Gesellschaftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2003.

**Art. 12.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

**Art. 13.** Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung der gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des im Artikel 6 gezeichneten Stammkapitals erreicht hat.

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, welche nicht Gesellschafter zu sein brauchen.

Der Gesellschafter ernennt die Liquidationsverwalter und legt ihre Aufgaben, sowie ihre Vergütung fest.

**Art. 15.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

*Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf 900,- Euro geschätzt.

*Generalversammlung*

Sodann fasste der alleinige Gesellschafter, welcher das gesamte Stammkapital vereinigt, folgende Beschlüsse:

1. Zum technischen Geschäftsführer wird auf eine unbestimmte Dauer ernannt:  
- Herr Wolfgang Braun, Heizungsbaumeister, geboren in D-Stely OT-Kogel, am 21. April 1953, wohnhaft in D-54636 Bickendorf, Auf der Huf, 6.

2. Zum administrativen Geschäftsführer wird auf eine unbestimmte Dauer ernannt:  
- Frau Rosa Schmitt, Kauffrau, geboren in D-Schankweiler, am 15. Januar 1955, wohnhaft in D-54868 Ferschweiler, Prümzulayerstrasse, 19.

3. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer.

4. Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Remich, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. Hess, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 5 mars 2003, vol. 466, fol. 63, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 20 mars 2003.

A. Lentz.

(900493.4/221/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 mars 2003.

**LOGI-SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.

R. C. Luxembourg B 50.691.

L'an deux mille trois, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

Ont comparu:

1) Monsieur Alfred Grascher, commerçant, né à Spesbach (D) le 18 juillet 1943, demeurant à D-67663 Kaiserslautern, Konrad-Adenauer-Strasse 17,

2) Monsieur Erwin Kurz, commerçant, né à Langenbach (D) le 4 août 1951, demeurant à D-66871 Theisbergstegen, Hauptstrasse 11,

3) Monsieur Bernd Müller, commerçant, né à Kaiserslautern (D) le 1<sup>er</sup> juin 1951, demeurant à D-67663 Kaiserslautern, Rousseaustrasse 12,

4) Monsieur Stefan Münster, commerçant, né à Kaiserslautern (D) le 16 janvier 1962, demeurant à D-67657 Kaiserslautern, Eugen Hertelstrasse 28,

5) Monsieur Klaus Trumm, commerçant, né Frutzweiler le 17 juin 1951, demeurant à D-66909 Krottelbach, Bergstrasse 5.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée LOGI-SERVICE, S.à r.l., ayant son siège social à L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 50.691, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 mars 1995, publié au Mémorial C numéro 324 du 15 juillet 1995,

Que le capital social de la société était fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-sept cents (12.394,67 €) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (24,79 €) chacune.

Lesquels comparants agissant en leur dite qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée LOGI-SERVICE, S.à r.l., et représentant l'intégralité du capital social, déclarent agissant au lieu d'une assemblée extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

*Dissolution*

Les associés ont décidé que la société à responsabilité limitée LOGI-SERVICE, S.à r.l., établie et ayant son siège social à Mertert, prénommée, est dissoute par anticipation et entre en liquidation à dater de ce jour; elle n'existe plus que pour la liquidation.

*Deuxième résolution*

*Nomination d'un liquidateur*

Les associés décident de nommer un liquidateur.

Ils appellent à ces fonctions Monsieur Erwin Kurz, commerçant, né à Langenbach (D), le 4 août 1951, demeurant à D-66871 Theisbergstegen, Hauptstrasse 11.

*Troisième résolution*

*Pouvoirs*

Les associés confèrent au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, notamment ceux mentionnés aux articles 144 à 148 bis inclusivement de la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, sans

devoir recourir à l'autorisation d'une nouvelle assemblée générale dans les cas prévus par les articles 145 et 148, alinéa 2 de ladite loi. Il est dispensés de faire inventaire et pourra s'en référer aux livres et écritures de la société.

Il peut substituer tous tiers dans ses pouvoirs mais seulement pour les objets spéciaux et déterminés.

A moins d'une délégation spéciale du liquidateur tous les actes engageant la société en liquidation seront signés par le liquidateur; il n'aura pas à justifier vis-à-vis des tiers de ses pouvoirs.

Les associés décideront les émoluments du liquidateur.

Dont acte, fait et passé à Grevenmacher, le treize février deux mille trois, respectivement à Grevenmacher le vingt-sept février deux mille trois.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants dans une langue d'eux connue, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, la présente minute a été signée par les comparants, Alfred Grascher, Erwin Kurz, Stefan Münster et Klaus Trumm, en présence du notaire instrumentaire à Grevenmacher le treize février deux mille trois,

par Monsieur Bernd Müller, prénommé, le vingt-sept février deux mille trois à Grevenmacher en présence du notaire instrumentaire, et

par le notaire lui-même à Grevenmacher le vingt-sept février deux mille trois.

Signé: A. Grascher, E. Kurz, B. Müller, S. Münster, K. Trumm, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 mars 2003, vol. 518, fol. 92, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 26 mars 2003.

J. Gloden.

(011188.3/213/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

### **KHALIFA WORLD ENTERPRISES KWD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 89.090.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le douze mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Maître Alexandre Davidoff, avocat, demeurant à CH-1213 Petit-Lancy, 8, chemin Surville,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Genève, le 6 mars 2003,

laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société anonyme KHALIFA WORLD ENTERPRISES KWD S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.090, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 septembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1584 du 5 novembre 2002.

- Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

- Son mandant est devenu propriétaire des trois cent dix (310) actions dont s'agit et il a décidé de dissoudre et de liquider la société, celle-ci ayant cessé toute activité.

- Par la présente, il prononce la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Il assume la fonction de liquidateur.

- L'actionnaire unique déclare avoir réglé tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

L'actionnaire unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.

- Partant la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat.

- Mandat est donné à la FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire, de procéder à tous les décomptes de frais.

- Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Schill, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, vol. 16CS, fol. 81, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2003.

F. Baden.

(011181.3/200/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

**PARNELL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 92.270.

—  
STATUTES

In the year two thousand and three, on the seventh day of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appear:

1) Mr Folke Björkman, contractor, born on 23rd April 1942 at O Karl Johan, Göteborg, residing at Sisjövägen 247, SE-436 38 Askim, Sweden;

and

2) Mrs Rose Marie Björkman, contractor, born on 30th August 1946 at K/F P Trollhättan, residing at Sisjövägen 247, SE-436 38 Askim, Sweden.

The founders are here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The beforesaid proxies, being initialled *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Each parties have requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which they declare to incorporate.

**Name - Registered Office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole partner, he exercises the powers devolved to the General Meeting of partners.

**Art. 2.** The Company's name is PARNELL, S.à r.l.

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration

of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 18,000.- (eighteen thousand euros), represented by 100 (hundred) shares of EUR 180.- (one hundred eighty euros) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

### Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

### Partners decisions

**Art. 14.** Partners decisions are taken by partner's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the partners number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

### Financial Year - Balance Sheet

**Art. 16.** The Company's financial year begins on July 1st and closes on June 30th.

**Art. 17.** Each year, as of the 30th of June, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

### **Winding-Up - Liquidation**

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners at the pro rata of their participation in the share capital of the company.

A sole partner can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

### **Applicable Law**

**Art. 21.** The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on June 30, 2003.

#### *Subscription - Payment*

All the 100 (hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed as follows:

Mr Folke Björkman, prenamed .....	50
Mrs Rose Marie Björkman, prenamed .....	50
Total: .....	100

and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 18,000.- (eighteen thousand euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand and five hundred euros.

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

- a) Mr Folke Björkman, contractor, residing at Sisjövägen 247, SE-436 38 Askim, Sweden
- b) Mrs Rose Marie Björkman, contractor, residing at Sisjövägen 247, SE-436 38 Askim, Sweden

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the single signature of any one of the Managers of the Company.

2) The Company shall have its registered office in L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with Us, the notary, the present original deed.

### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le sept mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaissent:

1) Monsieur Folke Björkman, entrepreneur, né le 23 avril 1942 à O Karl Johan, Göteborg, résidant à Sisjövägen 247, SE-436 38 Askim, Sweden;

et

2) Madame Rose Marie Björkman, entrepreneur, né le 30 août 1946 à K/F P Trollhättan, résidant à Sisjövägen 247, SE-436 38 Askim, Sweden;

Fondateurs ici représenté par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **Dénomination - Siège - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera PARNELL, S.à r.l.

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur; d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### **Capital - Parts sociales**

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 18.000,- (dix-huit mille euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de EUR 180,- (cent quatre-vingts euros) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### **Gérance**

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier juillet et se termine le 30 juin.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 30 juin, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

**Loi applicable**

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

*Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 30 juin 2003.

*Souscription - Libération*

Les 100 (cent) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont été souscrites de la manière suivante:

Monsieur Folke Björkman, prénommé .....	50
Madame Rose Marie Björkman, prénommée .....	50
Total: .....	100

et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 18.000,- (dix-huit mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

*Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée
  - a) Monsieur Folke Björkman, entrepreneur, demeurant au 247 Sisjövägen, SE-436 38 Askim, Sweden
  - b) Madame Rose Marie Björkman, entrepreneur, demeurant au 247 Sisjövägen, SE-436 38 Askim, Sweden

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature individuelle de chacun des gérants de la Société.

- 2) Le siège social de la Société est établi à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, vol. 16CS, fol. 82, case 12. – Reçu 180 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2003.

J. Elvinger.

(011219.3/211/333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

**AFO-FILM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9360 Brandenbourg, 1B, rue Principale.

R. C. Diekirch B 2.221.

**DISSOLUTION***Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution reçu par le notaire Fernand Unsen, de résidence à Diekirch, en date du 16 janvier 2003, enregistré à Diekirch, le 17 janvier 2003, vol. 610, fol. 56, case 2,

que la société à responsabilité limitée AFO-FILM, S.à r.l., avec siège social à L-9360 Brandenbourg, 1B, rue Principale, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 17 mai 1991, publié au Mémorial C, numéro 404 du 23 octobre 1991,

a été dissoute avec effet au 16 janvier 2003.

Pour extrait conforme, délivré à la demande de la société sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 mars 2003.

F. Unsen.

(900515.5/234/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mars 2003.

**PI EUROPE 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 73.607.

In the year two thousand and three, on the twenty-second day of the month of January.  
Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PI EUROPE 4, S.à r.l., a société à responsabilité limitée organized under the laws of Luxembourg and having its registered office at 23, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg,  
hereby represented by Mr Tom Loesch, lawyer, residing in Luxembourg,  
by a virtue of a proxy given on January 17, 2003, which shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

I. The appearing party has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée PI EUROPE 3, S.à r.l., having its registered office at 23, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed on December 28, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 217 of March 20, 2000, last amended by a notarial deed of May 3, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no. 643 of September 8, 2000, and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number B 73.607 (the «Company»).

II. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To put the Company into liquidation.
  2. To appoint one liquidator.
  3. To determine the powers to be given to the liquidator, and his remuneration.
- has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to dissolve and put the Company into liquidation.

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to appoint Mr Gary Dienst Jr., manager, residing at 399 Park Avenue, 25th floor, New-York, NY 10022, United States of America, as liquidator of the Company.

*Third resolution*

The sole shareholder resolves that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation. The Company shall be bound by the sole signature of the liquidator and he shall be empowered to represent the Company with respect to third parties, including in court either as plaintiff or as defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

Unless otherwise provided by the sole shareholder, the Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary.

The remuneration of the liquidator shall be based on his actual work to be performed at rates corresponding to the nature of the duties performed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us the notary this original deed.

**Follows the French translation:**

L'an deux mille trois, le vingt-deux janvier.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PI EUROPE 4, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social au 23, rue Philippe II, L-2340, Luxembourg,  
représentée aux fins des présentes par M. Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration donnée le 17 janvier 2003, laquelle restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

I. La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est seule et unique associée de la société à responsabilité limitée PI EUROPE 3, S.à r.l., ayant son siège social à 23, rue Philippe II, L-2340, Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte notarié en date du 28 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 217 du 20 mars 2000. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 3 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 643 du 8 septembre 2000.

II. La partie comparante agissant en sa qualité de seule associée de la Société et représentée comme mentionné ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des résolutions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décider la mise en liquidation de la Société.
2. Nommer un liquidateur.
3. Déterminer les pouvoirs conférés au liquidateur, ainsi que sa rémunération.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de dissoudre la Société et de la mettre en état de liquidation.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de nommer M. Gary Dienst Jr., manager, résidant 399 Park Avenue, 25th floor, New-York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique, comme liquidateur de la Société.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question. Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il considère appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

En l'absence d'autres décisions prises par l'associé unique, la société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature unique du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout agent public ou notaire.

La rémunération du liquidateur sera basée sur son travail effectué, à des taux correspondant à la nature des tâches accomplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Loesch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2003, vol. 873, fol. 96, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 février 2003.

*J.-J. Wagner.*

(011427.4/239/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

**MAGIC SOUND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4645 Differdange, 137, rue de Pétange.

R. C. Luxembourg B 69.164.

L'assemblée, à l'unanimité des voix, a pris la résolution suivante:

1) Le siège social de la société est transféré à L-4645 Differdange, 137, rue de Pétange. (Ancienne adresse: L-4531 Differdange, 173, avenue Charlotte.

Et lecture faite, le Conseil d'Administration a signé.

Differdange, le 5 mars 2003.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2003, réf. LSO-AC00924. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(011395.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

**SYLAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 30.919.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC03944, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011342.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

---

**SASTRO S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

H. R. Luxemburg B 59.125.

**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausenddrei, am siebten März.

Vor dem unterschriebenen Notar Alphonse Lentz, im Amtssitze zu Remich.

Ist erschienen:

Herr Staffan Tjus, geboren zu Bromma (Schweden) am 12. Juni 1947, wohnhaft zu Gamla Skolvägen 30, 133 35 Saltsjöbaden (Schweden), bei Gegenwärtigem vertreten durch Herrn Hans Christer Malmberg, Direktor, wohnhaft zu Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht ausgestellt in Saltsjöbaden, am 27. Februar 2003, welche Vollmacht gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt um mit derselben der Einregistrierung unterworfen zu werden.

Der Erschienene, in seiner erwähnten Eigenschaft, hat den unterzeichneten Notar ersucht nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

Die Gesellschaft SASTRO S.A., mit Sitz in L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 59.125, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 25. April 1997, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 430 vom 7. August 1997 und deren Statuten abgeändert wurden gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 23. Dezember 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 221 vom 22. März 2000.

Das Kapital der Gesellschaft beträgt einhunderttausend Euro (100.000,- EUR), eingeteilt in dreitausendzweihundert (3.200) Aktien ohne Nennwert vollständig eingezahlt.

Der Erschienene, Herr Staffan Tjus, vorgenannt, ist Inhaber sämtlicher Aktien der vorgenannten Gesellschaft geworden.

Der Erschienene, in seine Eigenschaft als alleiniger Aktionär vorgenannter Gesellschaft, erklärt die Gesellschaft mit Wirkung zum heutigen Tage aufzulösen und zu liquidieren und ersucht sie den Notar diese Auflösung und Liquidation zu beurkunden.

Der Erschienene erteilt allen Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar Entlastung und erklärt, dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während fünf Jahren am Sitz der Gesellschaft in L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins, aufbewahrt werden.

Die bestehende Aktienzertifikate wurden in Gegenwart des Notars zerstört. Weiterhin wurde das Aktienregister annulliert.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. C. Malmberg und A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 13 mars 2003, vol. 466, fol. 66, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 28 mars 2003.

A. Lentz.

(011622.3/221/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

---

**DOMAINES AF S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 92.287.

Statuts déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 mars 2003.

F. Unsen.

(011375.3/234/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

---

**S.F.O. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 67.513.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC03945, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011344.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

---

**THALASYS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 61.829.

Le bilan au 30 novembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC03946, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011345.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

---

**VULCANUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 49.856.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC03947, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011348.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

---

**VIKING MANAGEMENT GROUP S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 21.977.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC03949, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011349.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

---

**VAKRALY S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 35.849.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC03950, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011350.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

---

**VALBEACH CONSTRUCTING COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 16.396.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC03952, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011351.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

---

**BOURKEL PAVON & PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 49.018.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à 11.00 heures le 14 mai 2002*

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

*Ordre du Jour:*

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
  2. Présentation des états financiers et annexes audités pour l'exercice clos au 31 décembre 2001 pour approbation et décision sur l'affectation du résultat.
  3. Quitus à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2001.
  4. Confirmation des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2002.
  5. Divers.
- Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Résolutions*

1. Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports.
  2. Après présentation et analyse des états financiers 2001, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le bénéfice d'un montant de 4.705,00 EUR de l'exercice social clos au 31 décembre 2001.
  3. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2001.
  4. L'assemblée générale confirme les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, qui acceptent, pour l'exercice social 2002.
  5. L'assemblée générale décide de continuer l'activité de la société.
- Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 12.00 heures.

Pour publication

Signature

un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2003, réf. LSO-AB01878. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(011347.3/766/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

**NTECH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 69.077.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille trois, le cinq mars.

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

A comparu:

La société FIDCORP LIMITED, ayant son siège social à Gibraltar, Watergardens 6, Suite 24, ici représentée par Monsieur Pierre Lentz, lic. en sciences écon., né à Luxembourg, le 22 avril 1959, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, en vertu d'une procuration, sous seing privé donnée le 4 mars 2003, laquelle procuration restera après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que la société anonyme NTECH INTERNATIONAL S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 69.077, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, Boulevard de la Foire, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 1<sup>er</sup> avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 435 du 10 juin 1999;
2. Que le capital social de la société anonyme NTECH INTERNATIONAL S.A. s'élève actuellement à EUR 50.000,- (cinquante mille euros) représenté par 500 (cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées;
3. Que la comparante la société FIDCORP LIMITED est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme NTECH INTERNATIONAL S.A.;
4. Que la comparante la société FIDCORP LIMITED prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat;

5. Que la comparante la société FIDCORP LIMITED, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme NTECH INTERNATIONAL S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé;

6. Que la comparante la société FIDCORP LIMITED requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société anonyme NTECH INTERNATIONAL S.A. et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu;

7. Que l'activité de la société anonyme NTECH INTERNATIONAL S.A. a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société anonyme NTECH INTERNATIONAL S.A.;

9. Que le mandataire peut procéder à l'annulation des actions de la société anonyme NTECH INTERNATIONAL S.A.;

10. Que les livres et documents de la société anonyme NTECH INTERNATIONAL S.A. dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Société Anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, R.C. Luxembourg B 711.178.

Et à l'instant le mandataire soussigné a présenté au notaire instrumentant les certificats représentatifs de la totalité des actions qui ont été annulées.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné en langue du pays à la comparante, représentée comme il est dit, ce mandataire connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Lentz, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 mars 2003, vol. 518, fol. 93, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 21 mars 2003.

J. Gloden.

(011195.3/213/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

### **DELTA THERMIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3899 Foetz, 8, rue de Théodore de Wacquant.  
R. C. Luxembourg B 47.831.

L'an deux mille trois, le six mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DELTA THERMIC S.A., ayant son siège social à Strassen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 47.831, constituée suivant acte notarié en date du 30 mai 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 385 du 8 octobre 1994 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 49 du 10 janvier 2002.

L'Assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Philippe Douin, employé privé, demeurant à Visé (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Madame Annie Marechal, employée privée, demeurant à Schiffange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Caroline Waucquez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

#### *Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de L-8031 Strassen, 2, rue de la Libération à L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant et modification de l'article trois des statuts.

2.- Modification du troisième alinéa de l'article sept des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège de la société de L-8031 Strassen, 2, rue de la Libération à L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article trois des statuts comme suit:

«**Art. 3. Siège social. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Foetz.»

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le troisième alinéa de l'article sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 7. Administration. Troisième alinéa.** Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi, il peut également procéder à l'émission d'emprunts obligataires convertibles en actions dans le cadre d'un capital autorisé.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Douin, A. Marechal, C. Waucquez, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, vol. 138S, fol. 37, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 20 mars 2003.

F. Baden.

(011250.5/200/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

---

**DELTA THERMIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3899 Foetz, 8, rue de Théodore de Wacquant.

R. C. Luxembourg B 47.831.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(011251.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

---

**COHEN & CO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 61.137.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
tenue à 16.00 heures le 1<sup>er</sup> juin 2000*

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

*Ordre du jour:*

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Présentation des états financiers et annexes audités pour l'exercice clos au 31 décembre 1999 pour approbation et décision sur l'affectation du résultat.
3. Quitus à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1999.

4. Modification de la durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes.

5. Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Résolutions*

1. Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports.
2. Après présentation et analyse des états financiers 1999, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 1999, à savoir une perte de 435,83 EUR.
3. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1999.
4. L'assemblée générale informe les actionnaires que le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prend fin à l'assemblée générale de chaque année et qu'ils sont rééligibles.
5. L'assemblée générale décide de continuer les activités de la société.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 17.15 heures.

Pour publication

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2003, réf. LSO-AB01855. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(011352.3/766/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

---

**COHEN & CO S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 61.137.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
tenue à 16.00 heures le 1<sup>er</sup> juin 2001*

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

*Ordre du jour:*

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
  2. Présentation des états financiers et annexes audités pour l'exercice clos au 31 décembre 2000 pour approbation et décision sur l'affectation du résultat.
  3. Quitus à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2000.
  4. Confirmation des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2001
  5. Divers.
- Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Résolutions*

1. Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports.
2. Après présentation et analyse des états financiers 2000, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2000, à savoir une perte de 21.719,69 EUR.
3. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2000.
4. L'assemblée générale confirme les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, qui acceptent, pour l'exercice 2001.
5. L'assemblée générale décide de continuer les activités de la société.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 17.15 heures.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2003, réf. LSO-AB01853. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(011353.3/766/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

---

**CORFU S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 66.108.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 8.00 heures le 3 juin 2002*

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

*Ordre du jour:*

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
  2. Présentation des états financiers et annexes audités pour l'exercice clos au 31 décembre 2001 pour approbation et décision sur l'affectation du résultat.
  3. Quitus à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2001.
  4. Confirmation des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2002.
  5. Divers.
- Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Résolutions*

1. Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports.

2. Après présentation et analyse des états financiers 2001, l'assemblée approuve ces états financiers et décide d'affecter un montant de 3.098,67 EUR à la réserve légale et de reporter à nouveau le solde du bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2001, à savoir un montant de 231.189,48 EUR.

3. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2001.

4. L'assemblée générale confirme les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, qui acceptent, pour l'exercice social 2002.

5. L'assemblée générale décide de continuer les activités de la société.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 9.30 heures.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2003, réf. LSO-AB01865. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(011354.3/766/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

---

**MATULUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, avenue Pasteur.

R. C. Diekirch B 4.883.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(900433.3/203/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 mars 2003.

---

**INFOGATE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 74.036.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05151, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2003.

INFOGATE S.A.

(011366.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

---

**NIGRINA FINANCE S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 44.125.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05268, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2003.

Signature.

(011368.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

---

**LEUDELANGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 82.723.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05271, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Signature.

(011370.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

---

**AMSTELLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.  
R. C. Luxembourg B 55.278.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le quatorze mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Nicolas Vainker Bouvier de Lamotte, administrateur de sociétés, demeurant à L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société CONDERTON GROUP HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à Simmonds Building, PO Box 961, 30, Decastro Street, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registrar of Companies des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 273244,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 25 février 2003, laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société anonyme AMSTELLUX S.A., ayant son siège social à L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 55.278, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné daté du 22 mai 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 461 du 17 septembre 1996.

- Le capital social est fixé à vingt-six millions cinq cent mille florins néerlandais (26.500.000 NLG) représenté par vingt-six mille cinq cents (26.500) actions d'une valeur nominale de mille florins néerlandais (1.000 NLG).

- Sa mandante est devenue propriétaire des vingt-six mille cinq cents (26.500) actions dont il s'agit et elle a décidé de dissoudre et de liquider la société.

- Par la présente, elle prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Elle assume la fonction de liquidateur.

- Tous les actifs de la Société sont transférés à l'actionnaire qui déclare que toutes les obligations de la Société ont été acquittées et que la dette à charge de la société envers l'actionnaire est éteinte par compensation. Il répondra personnellement de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.

- Partant la liquidation de la Société est achevée et la Société est définitivement dissoute et liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat.

- Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans au siège social de VAINKER & ASSOCIATES, S.à r.l., L- 2222 Luxembourg, 140, rue de Neudorf.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Vainker Bouvier de Lamotte et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, vol. 138S, fol. 44, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2003.

F. Baden.

(011618.3/200/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

---

**MAJOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 28.672.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 13 mars 2003 que la cooptation de M. Marc Schmit, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, au poste d'administrateur en date du 10 décembre 2002, en remplacement de Mme M.-Rose Dock, démissionnaire, a été ratifiée.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04183. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(011401.2/521/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

---

**APAMONDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2667 Cessange, 35-37, rue Verte.

R. C. Luxembourg B 35.449.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 13 novembre 1990, publiée au Mémorial C no 168 du 8 avril 1991. Le capital a été converti en euros aux termes d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 juillet 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 68 du 14 février 2002, dont le capital social de la société est fixé à vingt-cinq mille euros (€ 25.000,-), divisé en mille (1.000) parts sociales de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

—  
**DISSOLUTION**

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 11 mars 2003,

enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 mars 2003, vol. 886, fol. 60, case 12,

que la société dénommée APAMONDE, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-2667 Cessange, 35-37, rue Verte,

inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B no 35.449,

a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, lequel a déclaré que le passif de la société a été apuré et qu'il n'existe plus de passif et que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée,

que les livres et documents de la société seront conservés à l'ancien siège social de la société, pendant cinq (5) ans.

Pour extrait conforme, délivré à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 mars 2003.

F. Kessler.

(011619.3/219/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

---

**ALLIANCE SANTE EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 86.727.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société qui s'est tenue au siège social le 10 février 2003*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société qui s'est tenue le 10 février 2003 au siège social:

1. que la démission de Monsieur Frank Schaffner de son poste d'administrateur est acceptée avec effet au 31 janvier 2003. Décharge pleine et entière lui a été accordée.

2. que le nombre des administrateurs est réduit de 4 à 3 administrateurs;

3. que pour la période du 1er janvier 2003 au 31 décembre 2003, le nouveau Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Jean-Paul Goerens, maître en droit, 16, bd G.-D. Charlotte, L-1330 Luxembourg,

- M. Geoffrey Ian Cooper, Alliance House, 2 Heath Road, Weybridge, KT13 8AP, Surrey, Royaume-Uni,

- Mme Colette Sadler, employée, 5, bd Royal, L-2449 Luxembourg;

4. que le mandat du commissaire aux comptes a été reconduit avec expiration au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 10 mars 2003.

Pour extrait conforme

*Pour le conseil d'administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05270. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(011371.3/312/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

---

**CNH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 71.335.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 31 mars 2003.

*Pour la société*

P. Decker

*Notaire*

(011575.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

---

**NOMURA BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 32.921.

*Minutes of the Extraordinary General Meeting of Shareholders held in Luxembourg on March 24, 2003*

The meeting was held at the registered office of NOMURA BANK (LUXEMBOURG) S.A. (the Bank) at 2.00 p.m. and presided by Mr. Shiro Fujitsu residing in Luxembourg, who appointed Mrs. Nadine Mathieu, residing in Belgium, as secretary to the meeting.

The meeting elected Mr. Yoshikazu Chono residing in Luxembourg as scrutineer.

It appears from the attendance list that will remain attached to these minutes after having been duly signed by the shareholders (duly represented by their proxy holders) and by the members of the bureau that all the shares in issue are represented at the meeting, so that this meeting may be validly held to decide on the item on its agenda, which is:

- Revocation of Mr. Johnny De Smet from his position of Director & General Manager of NOMURA BANK (LUXEMBOURG) S.A.

The meeting adopted the following resolution:

Resolved to revoke Mr. J. De Smet from his position of Director & General Manager of NOMURA BANK (LUXEMBOURG) S.A.

There being no further item on the agenda, the meeting was then adjourned at 2.30 p.m. and these minutes were signed by the members of the Bureau.

Signature / Signature / Signature  
Chairman / Secretary / Scrutineer

<i>Attendance List</i>			
<i>Shareholder</i>	<i>Number of Shares</i>	<i>Proxy</i>	<i>Signature</i>
NOMURA EUROPE HOLDINGS Plc . . . . .	2,799	Represented by M. Shiro Fujitsu	Signature
NOMURA INTERNATIONAL Plc. . . . .	1	Represented by Mr. Yoshikazu Chono	Signature

Signature / Signature / Signature  
Chairman / Secretary / Scrutineer

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05333. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011374.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

**DOMAINES AF S.A., Société Anonyme,  
(anc. DOMAINES ARENDT S.A.).**

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.  
R. C. Luxembourg B 92.287.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte, reçu par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, en date du 13 mars 2003, enregistré à Diekirch, le 14 mars 2003, vol. 610, fol. 73, case 8,

que l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme DOMAINES ARENDT S.A., avec siège social à L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret, constituée sous la dénomination de société civile immobilière JEAN ARENDT S.C.I., suivant acte reçu par le notaire Marc Cravatte, de résidence à Ettelbruck, en date du 6 août 1993, modifiée en société anonyme sous la dénomination de DOMAINES ARENDT S.A. en vertu d'une assemblée générale extraordinaire reçue par le notaire instrumentaire en date du 18 décembre 2002, non encore publiée au Mémorial C, a pris la résolution suivante:

- Le premier article des statuts a été modifié comme suit:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Par la présente il est formé une société anonyme sous la dénomination de DOMAINES AF S.A.»

Pour extrait conforme, délivré à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 mars 2003.

F. Unsen  
Notaire

(011373.5/234/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.